

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018**

2018 / 209

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT et le VINGT NEUF JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal		Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
GUIOT	Olivier	X		
BESSE	Séverine	X		
PETITJEAN	Nicole	X		
CHIROL	François	X		
CHARPY	Delphine		X	ROSSEEL Sébastien
LABAYE	Sophie	X		
MEUNIER	Christelle		X	PETITJEAN Nicole
PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20 h 30
ROSSEEL	Sébastien	X		
VOLAT	Frédéric		X	

Secrétaire de séance : Mr ROSSEEL Sébastien

Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

ORDRE DU JOUR :

1. Programmes travaux
2. Locations
3. Adéquat
4. Etude véhicule
5. Ecole
6. Informations diverses

1. Programmes travaux :**1.1. Programme voirie :**

Mr le Maire indique qu'il a demandé 3 devis.

Le Conseil Départemental a émis un accord de principe pour une subvention de 17400 €.

Après délibération, le Conseil retient le devis d'EUROVIA et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et à déposer la demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 210

Délibération n°24/2018 : Programme voirie 2018

Déposée le 03.07.2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ DE RETENIR le devis de l'Entreprise EUROVIA d'un montant de 59 976,96 € H.T., soit 71 972,35 € T.T.C. concernant le programme de travaux de voirie 2018.

✓ DE SOLLICITER la demande d'accord définitif auprès du Département au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

✓ D'ADOPTER le plan de financement final comme suit :

- Dépenses totales du programme = 59 976,96 € H.T.
- Recettes totales du programme :
 - Subvention du département = 17 400,00 €
 - Autofinancement = 42 576,96 €

Total = 59 976,96 €

✓ DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

1.2. Programme église :

La souscription engagée avec la Fondation du Patrimoine et les Amis du Patrimoine de Saint-Hilaire 03 atteint 33% de réalisation.

Le programme de 8176€ HT correspond à la pose d'abat-sons sur les 3 côtés dépourvus ainsi que la restauration de 2 statues.

La Présidente de l'association des Amis du Patrimoine de Saint-Hilaire 03 et le Maire ont soutenu un dossier auprès du Club des Mécènes de l'Allier qui a octroyé une subvention de 5700 €.

Ainsi, le Conseil autorise le Maire à signer dès maintenant tous les devis et à commencer les travaux.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°25/2018 : Programme restauration abat-sons et 2 statues à l'église

Déposée le 03.07.2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ DE RETENIR, dans le cadre de ces travaux, les devis suivants :

- Sarl CHOMEL – Heur'Tech, pour un montant de 3 890,00 € H.T., soit 4 668,00 € T.T.C. concernant l'installation d'abat-sons au clocher.

- Sarl A l'Oeuvre De L'Art :

✚ Pour un montant de 1 577,00 € H.T., soit 1 734, 70 € T.T.C. concernant la restauration de la « Statue de la Ste-Barbe » et de 390 € H.T., soit 468 € T.T.C. pour sa sécurisation.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 211

✚ Pour un montant de 1 928,50 € H.T., soit 2 121,35 € T.T.C. concernant la restauration de la « Statue de l'Evêque et sa crose » et de 390 € H.T., soit 468 € T.T.C. pour sa sécurisation.

- ✓ DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires

1.3. Diagnostic et étude évaluation de l'église

Le Maire présente les 2 devis reçus des architectes. Ces devis doivent être tout d'abord étudiés par la DRAC et par l'Architecte des Bâtiments de France afin de vérifier leur qualité technique. L'étude ne pourra donc débuter qu'en 2019 pour des travaux en 2020.

1.4. Travaux dans les logements

- 1.4.1. Le Maire indique que les travaux ont démarré dans le Passage de la Poste. La chaudière est arrivée et en cours d'installation. La tranchée du réseau de chaleur est faite et rebouchée. La réparation des placos est commencée. Le rebouchage de la cheminée a été effectué. Tous ces travaux dans les 2 logements du Passage de la Poste devraient être terminés pour fin juillet.
- 1.4.2. Au Dépôt, les travaux commenceront début septembre.
- 1.4.3. Au-dessus de la Salle des Fêtes, les travaux suivront ceux du Dépôt avant la fin de l'année.

1.5. Travaux d'amélioration énergétique à la Salle des Fêtes

L'appel d'offres a été lancé dans la presse et sur internet courant juin, il est ouvert jusqu'au 9 juillet à midi, pour les 7 lots.

La CAO se réunira le 16 juillet à 14h pour l'ouverture des plis. Après analyse des offres par notre maître d'œuvre, une réunion du Conseil Municipal aura lieu très rapidement.

Le démarrage des travaux est prévu pour début septembre, ils dureront jusqu'en début d'année 2019.

Le plan de financement doit être modifié pour intégrer la subvention DSIL et modifier la dotation DETR en fonction.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°26/2018 : Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de Subvention DSIL

Déposée le 05.07.2018

Dans le cadre du programme d'amélioration énergétique de la salle des fêtes 2018, tel que présenté, pour un montant de 150 415 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ DE SOLLICITER l'ensemble des subventions (DSIL dans le cadre du contrat de ruralité, la DETR au titre de rénovation avec efficacité énergétique et le département au titre de l'amélioration énergétique des bâtiments communaux) ;

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 212

- ✓ *D'ADOPTER le plan de financement comme suit :*
- | | |
|------------------------------------------|------------------------|
| ○ <i>Dépenses totales du programme</i> | <i>=150 415 € H.T.</i> |
| ○ <i>Recettes totales du programme :</i> | |
| ▪ <i>Subvention DSIL 26,25 %</i> | <i>=39 484 €</i> |
| ▪ <i>Subvention DETR 23,75 %</i> | <i>=35 723 €</i> |
| ▪ <i>Subvention du Département 30 %</i> | <i>=45 125 €</i> |
| ▪ <i>Autofinancement 20 %</i> | <i>=30 083 €</i> |
| | <hr/> |
| <i>Total</i> | <i>=150 415 €</i> |
- ✓ *DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.*
- ✓ *D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.*

Une demande de Certificats d'Economie d'Energie a été déposée en ligne.

Arrivée de Mme PONTONNIER.**1.6. Equipement matériel de la Salle des Fêtes**

Il faudra être vigilant sur le choix du matériel sono car nous connaissons trop de mauvais exemples de salle avec une sonorisation déplorable. La position de l'écran ainsi que celle du vidéoprojecteur seront étudiées avec le revendeur afin que l'image couvre la totalité de l'écran. Les installations électriques devront se caler sur ces préconisations pour les câblages et prises nécessaires.

1.7. Travaux d'éclairage public

Les poteaux sont arrivés, la CEE installera les 3 foyers d'éclairage prévus pour début août.

1.8. Point sur les différents travaux réalisés en régie

- 1.8.1. Aire de fitness terminée et en fonction.
- 1.8.2. Bibliolibre finie d'installer et ouverte au public.
- 1.8.3. Rampe d'escalier en inox posée pour un coût matériel de 900 € environ.
- 1.8.4. Acquisition d'un pulvérisateur d'occasion auprès de la CUMA de Saint-Hilaire pour l'arrosage des fleurs, pour la somme de 200 €.

2. Locations :

- 2.1. **Garages** : les garages faisant l'objet des baux G et N sont loués au CDF depuis le 1^{er} juin pour 27 € unitaire mensuel.
- 2.2. **Le Dépôt** : le locataire a eu des problèmes d'antenne TV, il a fait intervenir un professionnel pour 350 € et demande de remboursement de la facture car l'antenne est inscrite sur le bail. Le conseil accepte de rembourser la facture, un courrier sera adressé dans ce sens au locataire afin d'établir ensemble les modalités.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 213

Délibération n°27/2018 : Remboursement installation antenne TV

Déposée le 20.07.2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la demande de remboursement déposée par Mr BERTH, locataire du logement sis 1 « Le Dépôt - Côté cour », concernant l'installation d'une parabole avec récepteur, pour remplacer l'antenne TV qui était hors service.

VU que l'antenne TV apparaissait sur le bail dans les équipements communs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE PRENDRE en charge cette dépense d'un montant de 330,30 € T.T.C.
- DE PRECISER que cette somme sera déduite des loyers 2018 à venir.
- DE NOTER aussi que cette installation après remboursement deviendra propriété de la commune et que le locataire devra de ce fait la laisser en place à son départ.

2.3. **Retard de paiement des loyers** : plusieurs locataires accusent des retards de paiement. L'un a quitté le logement sans établir d'état des lieux ni rendre les clés. Un autre est en cours de dépôt d'un dossier de surendettement.

2.4. **Chat errants** : ce problème récurrent est à régler dans le bourg et au lotissement. Des administrés sont prêts à vendre leur habitation à cause des désagréments des chats qui n'appartiennent à personne mais qui sont nourris par d'autres riverains.

3. Adéquat :

L'association Adéquat demande une participation à la commune de 2 € par enfant et par jour pour les enfants de Saint-Hilaire participant au Centre de Loisirs pour pallier aux absences de subvention de la CAF et en tenant compte des barèmes de facturation de ladite CAF.

La commune octroie déjà chaque année une subvention de fonctionnement à l'association Adéquat et refuse à l'unanimité cette participation supplémentaire.

POUR : 0

CONTRE : 9

ABSTENTION : 0

Délibération n°28/2018 : Demande participation Centre Social Adéquat

Déposée le 20.07.2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du courrier adressé par le Centre Social Adéquat, dans lequel il sollicite une participation de 2 € par jour de fréquentation du Centre par enfant de la commune, pour compenser une baisse temporaire des aides de la CAF de l'Allier.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 214

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- *DE NE PAS VERSER cette participation de 2 € par enfant, considérant que la commune a déjà versé une subvention de 200 € au Centre Social Adéquat pour 2018.*

4. Etude véhicule :

Le SDE a réalisé une étude auprès de toutes les communes du département de l'Allier afin de savoir celles qui seraient intéressées par l'acquisition future d'un véhicule électrique. En fonction des réponses positives, le SDE a négocié avec l'UGAP des prix préférentiels pour l'achat de plusieurs véhicules puis a rencontré le Maire pour proposer plusieurs devis.

A noter que l'aide de l'état pour l'acquisition de véhicule électrique est de 6000 € pour 2018, mais on ne sait pas si elle sera reconduite en 2019.

De ce fait, le Conseil souhaite poursuivre l'étude de ce projet.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Ecole :

La diminution des effectifs dans les écoles rurales touchent tout le bocage bourbonnais. Plusieurs communes environnantes perdront des classes à la rentrée prochaine. D'autres sont en sursis et risquent de perdre des classes à la rentrée 2019.

Dans cet esprit les élus d'Autry-Issards ont engagé des réflexions avec les communes les entourant comme Saint-Hilaire.

Le Conseil attend les propositions d'Autry mais fera toujours, en priorité, le nécessaire pour conserver les 3 classes de notre école, sachant qu'en l'absence de carte scolaire se sont les familles qui décident où scolariser leurs enfants sans aucune contrainte, ce qui complique la tâche.

6. Informations diverses

- 6.1. La commune a participé avec la comcom et l'UCDM à l'achat des maillots de cyclistes récompensant les champions régionaux de chaque catégorie lors des championnats régionaux UFOLEP.
- 6.2. La comcom a voté la mise en place de la taxe de séjour sur tout son territoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Chaque hébergeur, camping, chambres d'hôtes, gîtes, etc... devra percevoir cette taxe en fonction de la catégorie de son hébergement sur chaque nuitée et la reversera à la comcom.
- 6.3. La comcom a envoyé une fiche récapitulative du matériel mutualisé qu'elle met à disposition des 25 communes de son territoire ainsi que de leurs associations.
- 6.4. Le Maire absent, demande au Conseil de le représenter à la manifestation des Pompiers de Buxières le 21 juillet.
- 6.5. Un emploi d'été va être proposé à mi-temps pour 6 semaines.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 215

- 6.6. Le Maire donne lecture du courrier de l'association Noyant Air que chaque conseiller a reçu personnellement. Le Conseil ne prendra aucune délibération sur le dossier éolien qui ne se situe pas sur son territoire. Le Conseil délibérera si la préfète le demande dans le stricte cadre de la procédure.

La séance est levée à 22h15.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 216

Délibérations du 29/06/2018

24/2018	Programme voirie 2018
25/2018	Programme restauration abat-sons et 2 statues à l'église
26/2018	Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de Subvention DSIL
27/2018	Remboursement installation antenne TV
28/2018	Demande participation Centre Social Adéquat

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

2018 / 217

Conseil Municipal		Signatures
GUIOT	Olivier	
BESSE	Séverine	
PETTIJEAN	Nicole	
CHIROL	François	
CHARPY	Delphine	Excusée
LABAYE	Sophie	
MEUNIER	Christelle	Excusée
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	
VOLAT	Frédéric	Excusé